

obstacle aux réalisations économiques du pays par un débat prolongé sur une question qui, d'après les données de l'histoire, a été réglée il y a déjà longtemps. La voix du Canada se fait entendre de façon énergique et ferme, d'un océan à l'autre. Voici ce que je dis au premier ministre: Si vous faites en sorte de prêter l'oreille, cette voix se fait entendre jour et nuit. La Chambre peut-elle ne pas tenir compte du désir des Canadiens et des Canadiennes qui ont choisi depuis longtemps le drapeau qui devait représenter le Canada sur les remparts de la liberté? Ne fera-t-on pas plus de cas de la pétition présentée il y a des semaines par l'honorable député de Cumberland (M. Coates), l'honorable député de York-Humber (M. Cowan) et l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) et qui portait près de 20,000 noms, n'en fera-t-on pas plus de cas que s'il s'agissait d'un vulgaire chiffon? Ces 20,000 personnes qui se sont donné la peine de signer une pétition adressée au Parlement du Canada n'ont-elles pas droit à un peu d'attention de notre part?

L'histoire de notre pays est imprégnée de traditions. Je suis convaincu que le premier ministre et tous les membres du gouvernement tiendront compte des traditions quand ils savent qu'elles font partie du patrimoine de notre grand pays. Oui, monsieur l'Orateur, je demanderai au premier ministre s'il se refuse d'écouter la requête de plus de 250,000 hommes et femmes, anciens militaires courageux, qui ont offert leurs services et leur vie à leur pays et auxquels on refuse maintenant même le droit d'exprimer leur opinion sur le drapeau qu'ils préfèrent, par la voie du scrutin. Quand le très honorable représentant s'est réuni avec eux à Winnipeg—je ne répéterai pas ce qu'il a déclaré alors, car nous l'avons déjà entendu plusieurs fois—il leur a dit en substance: Voilà votre drapeau. C'est à prendre ou à laisser. A mon avis, c'est un chapitre lamentable de l'histoire du pays—quand un homme est capable de dire pareille chose à ceux qui ont combattu pour leur pays et qui l'ont défendu sous l'égide du pavillon rouge.

Je me rends parfaitement compte que nous vivons dans un pays démocratique. Je suis pour la liberté, dans la plus large mesure, et j'espère que nous aurons toujours le privilège, dans notre beau pays, de penser, de parler et d'accomplir nos devoirs religieux comme nous l'entendons. Mais, il ne me semble pas qu'une décision aussi importante du point de vue émotif que celle qui nous préoccupe doive, ou puisse, être décidée par les députés, si l'on veut un maximum d'unité au Canada. A mon avis, quiconque en exprime le désir devrait pouvoir manifester son opinion. Les provinces qui composent notre dominion sont

[M. Doucett.]

naturellement délimitées. Mais le Canada ne connaît pas de frontières d'un océan à l'autre et devrait être le pays de tous les Canadiens. Je répète que j'approuve entièrement les procédés démocratiques. Mais j'estime que la méthode qui s'impose en l'occurrence doit être de nature à sauvegarder l'unité du pays, à nous permettre d'avancer à l'unisson et d'ériger notre œuvre sur les magnifiques fondations que nos pères ont si noblement posées.

M. Matheson: Le député qui vient de reprendre son siège me permettrait-il de poser une question? Puis-je demander au député de Lanark, mon voisin et ami, s'il voudrait, puisqu'il a mentionné l'allocation du premier ministre à la Légion royale canadienne à Winnipeg, nous donner lecture d'une seule phrase, ou d'un alinéa, qu'il considère comme la preuve d'un piètre jugement, de mauvais goût, ou qu'il estime déplaisant?

Des voix: Tout le discours.

M. Doucett: En réponse à mon honorable ami et voisin—pour utiliser sa propre expression—au cas où l'on pourrait mal interpréter la déclaration du très honorable représentant, je lui laisserai le soin d'expliquer avec force détails son point de vue lorsqu'il fera son propre discours. L'honorable représentant a interrompu tous les députés qui ont participé au présent débat...

M. Matheson: C'est faux!

M. Doucett: Et, à mon avis, il est temps qu'on leur fournisse l'occasion de parler sans être interrompu.

(Texte)

M. Jean-Louis Frenette (Porineuf): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais devant la lenteur de la procédure et l'obstination de certains membres de la Chambre, je me vois dans l'obligation de prendre sept ou huit minutes pour exprimer l'opinion de mes commettants et informer la Chambre des sentiments qui se développent au sein de la population, depuis le début du débat qui se poursuit depuis deux semaines.

Je crois, monsieur l'Orateur, que le mot débat n'a même plus sa raison d'être ici et que ce à quoi nous assistons tient beaucoup plus au monde du spectacle qu'à la procédure parlementaire.

Je ne crois pas que l'on ait le droit de poursuivre plus longtemps cette discussion stérile, les tenants du drapeau authentique, d'un côté, et les opposants, de l'autre.

Plus d'une centaine de discours ont maintenant été prononcés sur le sujet. Les opinions sont faites. Je ne crois pas qu'aucun argument puisse être ajouté qui pourrait influencer qui que ce soit.